# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## cinéma

Question écrite n° 127013

### Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences pour les circuits de cinéma itinérants de l'obligation faite aux salles de cinéma de se doter de matériel de projection numérique. Pour des raisons de coût et d'inadaptation à l'itinérance, le passage au numérique peut contrarier les circuits de cinéma itinérants dans la poursuite de leur mission. Ces derniers sont des modes d'exploitation cinématographique regroupant des "lieux de projection" situés en zone rurale et "suburbaine". Les circuits itinérants sont, par ailleurs, des outils irremplaçables pour lutter contre la désertification rurale et l'isolement culturel. Ainsi, dans notre pays, ce sont 131 circuits itinérants qui visitent 2 300 communes, dont la quasi-totalité de moins de 10 000 habitants, 88 départements, et regroupent 1,55 million de spectateurs. Afin de mener à bien ce passage au numérique, ses représentants, qui se sont regroupés dans l'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI), demandent un accompagnement des pouvoirs publics, d'ailleurs prévu par la loi du 30 septembre 2010 relative à «l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques». Aussi lui demande-t-il dans quelles mesures le Gouvernement peut contribuer à cet accompagnement en faveur du cinéma itinérant, véritable lien social pour les plus petites et isolées de nos communes.

### Données clés

**Auteur :** M. Alain Suguenot
**Circonscription :** Côte-d'Or (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 127013
**Rubrique :** Arts et spectacles
**Ministère interrogé :** Culture et communication
**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 878
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)